## FICHES AVORTEMENTS

# CAMPYLOBACTÉRIOSE



• Ovins et caprins



LA CAMPYLOBACTÉRIOSE EST UNE MALADIE D'ORIGINE BACTÉRIENNE RÉPANDUE PARTOUT DANS LE MONDE. ELLE CAUSE DES AVORTEMENTS CHEZ LES OVINS, PLUS RAREMENT CHEZ LES CAPRINS. CAMPYLOBACTER JEJUNI EST ÉGALEMENT L'UNE DES BACTÉRIES LES PLUS FRÉQUEMMENT EN CAUSE DANS LES INFECTIONS D'ORIGINE ALIMENTAIRE CHEZ L'HUMAIN.

#### AGENTS EN CAUSE ••

Chez les ovins, la campylobactériose est causée par Campylobacter fetus ssp fetus et Campylobacter jejuni. En Ontario, C. jejunis est le plus souvent retrouvé lors d'avortements chez les ovins. La maladie est plus rare chez les caprins. La campylobactériose est plus rarement diagnostiquée au Québec qu'ailleurs au Canada et aux États-Unis.

#### TRANSMISSION ••

La bactérie *Campylobacter* peut se retrouver dans les intestins et la vésicule biliaire de plusieurs animaux, notamment les ovins, les bovins, les oiseaux et les chiens. Les animaux s'infectent en ingérant des aliments ou de l'eau souillés par des fèces, des sécrétions vaginales, des placentas et des avortons contaminés. Les brebis avortent de 8 à 60 jours après l'ingestion de la bactérie. Les autres animaux du troupeau représentent une voie majeure d'infection pour les brebis. Aussi, les chiens qui ingèrent du matériel contaminé peuvent agir comme vecteurs de l'infection.

#### SIGNES CLINIQUES ••

Règle générale, la campylobactériose se traduit par des avortements de fin de gestation ou la naissance d'agneaux mort-nés ou faibles. Les brebis peuvent être atteintes à des degrés divers allant de simples écoulements vaginaux post-avortement à la mort si les fœtus sont retenus dans l'utérus. À l'examen, le placenta de celles-ci peut être œdématié et des lésions caractéristiques peuvent être observées au foie (voir photo ici-bas). Une immunité naturelle se développe à la suite d'une éclosion et protège les animaux exposés pour quelques années.

#### DIAGNOSTIC ••

Une nécropsie des avortons et de leurs placentas, associée à une culture bactérienne des spécimens récoltés, est essentielle pour confirmer le diagnostic.

#### TRAITEMENT ••



**ATTENTION:** On rapporte de plus en plus de cas d'infection par des *Campylobacter* résistants aux tétracyclines. Il importe donc de vérifier l'efficacité de ce traitement au laboratoire par un antibiogramme.

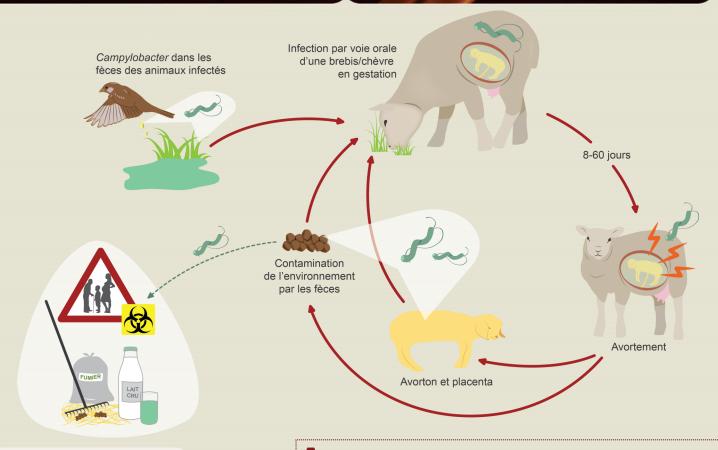


#### QUELQUES FAITS CONCERNANT LA BACTÉRIE CAUSANT LA CAMPYLOBACTÉRIOSE :

- Elle ne peut pas survivre dans l'eau plus d'un mois à une température de 4°C et ne résiste pas à la chaleur;
- Elle est sensible à plusieurs désinfectants, dont l'eau de Javel à 1 % et l'éthanol à 70 %.



# Schéma de la contamination par Campylobacter



#### PRÉVENTION • •

Un vaccin contenant des antigènes de *C. fetus* et de *C. jejuni* est présentement disponible au Canada. La réponse vaccinale dépend toutefois de l'adéquation entre les sérotypes présents dans le champ, qui peuvent varier, et ceux utilisés par le fabricant du vaccin. On doit débuter la vaccination avant la mise à l'accouplement avec un rappel 2 à 3 mois plus tard.

MISE EN GARDE: il faut suivre les recommandations du fabricant à la lettre en ce qui a trait à la dose, au moment de la première vaccination, du premier rappel et du rappel annuel et respecter les consignes relatives à la conservation du produit.

### ATTENTION ZOONOSE!

LA CAMPYLOBACTÉRIOSE EST UNE ZOONOSE. AU QUÉBEC, C'EST UNE MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE CHEZ LES HUMAINS, .

Les symptômes incluent des crampes abdominales, des vomissements, de la fièvre, de la diarrhée, des maux de tête et de la douleur musculaire ou articulaire.

#### Les humains peuvent s'infecter à la suite de:

- · Consommation de lait et sous-produits non pasteurisés;
- · Consommation d'eau contaminée ou non traitée;
- Consommation de viande insuffisamment cuite;
- Consommation d'aliments contaminés lors de la préparation;
- Manipulation de placentas, d'avortons ou d'animaux contaminés;
- · Contact avec du matériel contaminé par des selles.

#### PRÉVENTION DE LA TRANSMISSION AUX HUMAINS ••

- Manipulation et destruction adéquates des produits de mise bas (ou avortement);
- Limiter l'accès aux installations par les visiteurs en période de mise bas;
- Interdire la consommation d'aliments et de boissons à l'intérieur de la ferme;
- Éviter de porter les mains à la bouche lors du travail dans la bergerie.

#### **AUTRES MESURES D'HYGIÈNE:**

- Propreté et conditions sanitaires idéales dans les installations;
- Éviter la contamination des aliments par les fèces;
- Isoler les femelles ayant avorté;
- Disposer des placentas et des avortons le plus rapidement possible.





Une initiative fédérale-provinciale-territoriale



